



Periode d'essai Cadre en CDI

Par **elodie tedesco**, le **28/08/2017** à **14:59**

Bonjour,

Je suis embauchée en statut cadre depuis le 01/04/17 en cdi.

Mon contrat precise que ma periode d'essai est de 4mois et pourra etre renouvelée de 3 mois avec l'accord des deux parties.Le 28/08 j'ai reçu un recommandé provenant de ma société me demandant de signer un courrier de renouvellement de periode d'essai décidé d'un "commun accord". J'ai refusé grâce à un courrier que je leur ai envoyé en retour en recommandé.A ce jour mon employeur doit considérer que je suis encore en periode d'essai alors que mes 4 mois d'essai se sont achevés au 01/08. Je leur ai fais la demande d'obtenir une attestation confirmant la fin de ma periode d'essai afin d'avoir accès à un credit immobilier mais ils refusent de produire un document écrit.... Est ce vraiment légal tout cela???

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **28/08/2017** à **15:55**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas considérer que vous êtes encore en période d'essai puisque vous avez refusé son renouvellement, il aurait dû éventuellement en tirer les conséquences et la rompre avant le terme initial...

La production d'une attestation n'est pas formellement obligatoire mais devrait résulter de l'exécution normale du contrat de travail...